



Désaccord sur une fuite d'eau et consommation eau/gaz

Par **Guillaume**, le **10/03/2011** à **17:12**

Bonjour à vous tous,

Il y a un mois j'ai quitté mon ancien logement en location. Je louais l'appartement 480€ par mois + 160€ de charges (lumière d'entrée, eau, gaz etc), l'électricité restant à ma charge. L'immeuble est constitué de 4 appartement et a été occupé pendant l'année 2010 comme ceci :

- le 1er étage occupé 2 mois par 3 personnes
- le 2ème par ma compagne et moi même,
- le 3ème occupé 10 mois par 3 personnes,
- le 4ème inoccupé toute l'année.

Le chauffage est coupé 4/5 mois dans l'année et on n'occupait quasiment plus l'appartement depuis novembre (suite à mutation professionnelle).

Le compteur d'eau et de gaz est commun à tout les appartements.

Au cours de cette même année (novembre ou décembre), un plombier a dû intervenir dans tout l'immeuble pour trouver une éventuelle fuite. Il en a conclu que la fuite venait du robinet d'alimentation de la cuve des WC de notre appartement et a remplacé ce robinet.

Lors de l'état des lieux, il m'a été demandé de payer cette intervention (que j'ai payé).

Mais la semaine dernière, j'ai reçu un document de ma propriétaire stipulant que j'étais redevable de 350€ pour la consommation excessive due à la fuite d'eau, mais également de 450€ pour surconsommation d'eau et de chauffage pendant l'année.

Ma question est donc la suivante :

Est elle en droit de me demander de rembourser la fuite d'eau et de payer ce surplus de consommation ?

Vous semble t il normal que deux personnes consomment autant en une année ? (je précise que l'on ne prenait pas de bain à outrance et que le chauffage n'était allumé que dans le salon.). Actuellement je ne consomme qu'une trentaine d'euros par mois d'eau...

L'état des lieux à été signé et le chèque de caution rendu.
Je vous remercie d'avance pour l'attention apportée à mon problème.
Je suis disponible pour fournir des renseignements supplémentaires.
Cordialement